

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Brugg, 17. Februar 2022

Par courriel à :

signalisationsverordnung@astra.admin.ch

Zuständig: Diane Gossin
Dokument: 20220209_Prise Position_Zones30.docx

Révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière; Simplification de l'introduction des zones 30 et covoiturage

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Dans votre courriel du 10 novembre dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et vous en remercions.

De façon générale, nous soutenons pleinement la prise de position de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) et émettons également des réserves concernant la révision susmentionnée. En effet, la volonté de simplifier la procédure d'introduction de nouvelles zones 30 peut se révéler être problématique du point de vue du trafic agricole. La création de nouvelles zones 30 va souvent de pair avec des mesures d'aménagement et de construction (îlots, etc.), lesquelles peuvent représenter un obstacle problématique au passage de certains engins agricoles (moissonneuses-batteuses, remorques de travail, etc.).

Ainsi, la simplification de l'introduction des zones 30 - sans examen approfondi de la situation comme le demande la révision - pourrait multiplier ces zones sans qu'elles ne soient toujours justifiées. Afin de palier à ce problème, nous demandons que la planification des zones 30 fasse encore l'objet d'une évaluation par des experts. Comme le spécifie l'article 2 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (RS 741.213.3), nous exigeons que les nouvelles zones 30 laissent la possibilité de passage à des véhicules de 3,5 m de large, et cela malgré des mesures de rétrécissement de la chaussée. A noter aussi que les chaussées rétrécies peuvent également poser un problème pour le passage des véhicules de secours

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union suisse des paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur